

Appel

A DES ACTIONS IMMÉDIATES



Contact Presse pour l'action : Steven KUZAN : (+594) 06.94.13.90.00)

Journée Mondiale de Lutte contre les LGBTphobies

Une initiative collective pour une Guyane inclusive !

A l'occasion de la Journée Mondiale de Lutte contre les LGBTphobies, un mouvement se constitue pour poser les bases d'un nouveau modèle pour une Guyane réellement juste, solidaire et inclusive.



En Guyane, les LGBTphobies sont ancrées et les préjugés ont la dent dure. Les personnes LGBT+ (Lesbiennes, Gays, Bis, Trans et +) vivent en insécurité aussi bien mentale que physique et subissent des discriminations auxquelles le reste de la population ne fait pas face :

- **Violences physiques et verbales.**
- **Rejet familial, isolement et mal-être.**
- **Discriminations au logement et à l'embauche.**
- **Absence de soutien et d'informations.**

Une souffrance bien réelle.

Encore aujourd'hui, en 2021, nos concitoyen-ne-s pensent que ces discriminations sont justifiées ou qu'elles n'existent simplement pas.

Pourtant, les souffrances sont grandes et se cumulent aux souffrances qui concernent déjà toutes la population (précarité, manque d'accès au Droit, xénophobie, manque de formation, etc.).

Pour preuve, l'étude « KAP Gay » menée en 2018 par le CHC et l'Université de Guyane, montrait que les jeunes de Guyane se définissant comme non-hétérosexuel-le-s pensaient que **la peur de la discrimination influence négativement leur bien-être mental pour 87% d'entre elles/eux**, leur vie amoureuse : 66%, leur vie scolaire : 66%, leurs relations amicales : 61% d'entre elles/eux et leur santé physique pour 51%.

Egalement, le [Rapport Parlementaire n°1080](#) de 2018 : Un document de 80 pages qui dressait un état des lieux pour le moins désastreux sur les perceptions des individus : **69,4 % des hommes et 59 % des femmes vivant aux Antilles et en Guyane ont une opinion négative de l'homosexualité**, l'associant soit à une forme de sexualité « contre-nature », soit à une forme de « trouble psychologique ».

Au-delà de ces données, nous devons prendre en compte les souffrances que nous, acteurs et actrices du territoire, pouvons rencontrer sur le terrain au quotidien.

C'est pourquoi nous, associations, citoyen-ne-s et syndicats avons décidé de nous rassembler le temps de cette semaine symbolique et importante pour l'avenir de notre société.

Des besoins concrets

Faute de pouvoir montrer notre soutien envers ces personnes dans la rue (en raison de la situation sanitaire), nous allons interpeller l'ensemble des décideurs et décideuses de notre territoire tout au long de la semaine.

Préfet, maires, responsables des institutions et personnalités seront interpellés et questionnés publiquement sur les actions qu'ils pourraient mettre en place afin de venir réellement à bout des discriminations que vivent chaque jour les personnes LGBT+ de la Guyane.

Parce qu'il est urgent et important de mettre en place des actions concrètes et précises, nous avons d'ores-et-déjà travaillé à l'élaboration d'un plan d'actions de lutte contre les LGBTphobies en Guyane.

Parmi ces propositions, nombreuses sont celles qui figurent dans le rapport parlementaire sur les LGBTphobies en Outre-mer et qui sont, semble-t-il, restées lettre-morte.

Nous demandons donc 9 actions concrètes à METTRE EN PLACE IMMÉDIATEMENT pour permettre à notre jeunesse de grandir dans une Guyane sereine et en paix :

Action n°1 : PLAINTES ET ACTES DE VIOLENCE

Recenser les plaintes et les actes de violences liés aux critères d'orientation sexuelle / sentimentale et d'identité de genre à l'instar de ce qui est fait dans l'Hexagone.

Décideur(s) et décideuse(s) compétent-e(s) : Le Procureur de la République et le Préfet.

Action n°2 : SUITES PÉNALES

Donner les suites pénales adaptées aux signalements effectués révélant des cas de violences liées à l'orientation sexuelle.

Décideur(s) et décideuse(s) compétent-e(s) : Le Procureur de la République.

Action n°3 : ETUDES ET DONNÉES

Effectuer des enquêtes de victimation et des projets de recherche sur les discriminations LGBT+ en Guyane et élargir systématiquement les études menées sur la santé sexuelle en Outre-mer aux questions liées au bien-être des populations LGBT+ et sanctuariser leur financement.

Décideur(s) et décideuse(s) compétent-e(s) : La Directrice Générale de l'ARS, le Directeur Général de la DGCOP, le Recteur, le Président de l'Université et les enquêteurs du territoire (Hôpitaux, instituts de recherche, etc.).

Action n°4 : MILIEU SCOLAIRE

Accorder une vigilance particulière (avec de vrais moyens) et une réponse systématique lorsqu'un établissement scolaire refuse de mettre en place des actions de sensibilisation contre la haine anti-LGBT+ et rappeler l'importance de respecter l'obligation légale liée à la tenue des séances d'éducation à la vie sexuelle et affective et de favoriser les interventions en milieu scolaire d'associations LGBT+ ou spécialisées dans les questions relatives à la santé sexuelle.

Décideur(s) et décideuse(s) compétent-e(s) : Le Recteur, le Président de l'Université, le Président de la Collectivité Territoriale et la Directrice Générale de l'ARS.

Action n°5 : SENSIBILISATION DES PROFESSIONNEL-LE-S DE SANTÉ

Sensibiliser et soutenir (financièrement et humainement) les actions de sensibilisation vers les professionnel-le-s de santé aux spécificités du public LGBT+ et à la prévention des violences LGBTphobes, en particulier à l'école (infirmier-ère-s scolaire), en milieu hospitalier et chez les libéraux.

Décideur(s) et décideuse(s) compétent-e-(s) : Les Directeurs d'Hôpitaux, la Directrice Générale de l'ARS et les présidents des groupements de professionnels de santé.

Action n°6 : FORMATION DES AGENT-E-S DES SERVICES PUBLICS

Sensibiliser et développer la formation contre toute forme de discrimination, dont la haine anti-LGBT+, à l'ensemble des agent-e-s de services publics en Guyane notamment celles/ceux au contact direct du public, et rappeler les obligations de saisir le Procureur de la République en cas de connaissance d'un acte de ce type : article 40 du Code de procédure pénale.

Décideur(s) et décideuse(s) compétent-e-(s) : L'ensemble des institutions (CGSS, ARS, Rectorat, Préfecture, Police, Gendarmerie, DGCOPOP, Pôle Emploi, CAF, OFII, etc.)

Action n°7 : IMPLICATION DIRECTE DES COMMUNES

Mobiliser les maires et maires des 22 communes de Guyane afin de sensibiliser les administrés de leurs communes et de jouer un rôle central dans la prévention et l'approche communautaire à la lutte contre les LGBTphobies.

Décideur(s) et décideuse(s) compétent-e-(s) : Le Président de l'Association des Maires de Guyane et l'ensemble de maires du territoire, notamment des 4 principales communes : Cayenne, Saint-Laurent-Du-Maroni, Kourou et Saint-Georges-de-L'Oyapock.

Action n°8 : APPUI DES INITIATIVES LOCALES

Encourager le soutien et le financement par les collectivités locales d'initiatives ou de projets de sensibilisation contre l'homophobie et la transphobie, qu'ils soient sociaux, éducatif ou culturels et qui visent à l'égalité réelle des personnes LGBT+ sur l'ensemble du territoire guyanais.

Décideur(s) et décideuse(s) compétent-e-(s) : Le Président de la CTG, le Président de l'Association des Maires de Guyane et l'ensemble de maires du territoire, notamment des 4 principales communes : Cayenne, Saint-Laurent-Du-Maroni, Kourou et Saint-Georges-de-L'Oyapock.

Action n°9 : LE SOUTIEN FINANCIER

Améliorer la visibilité du calendrier et le fléchage des subventionnements dédiés aux actions sur cette thématique en Guyane.

Décideur(s) et décideuse(s) compétent-e-(s) : Le Préfet, le Président de la CTG, la Directrice de l'Agence Régionale de Santé, le Directeur Général de la DGCOPOP, le Président de l'Association des Maires de Guyane et l'ensemble de maires du territoire.